



Agir pour l'organisation des territoires

FICHE ACTION N° 17-1

Organisation territoriale des services à la personne –

Promotion de formes d'organisation du territoire pour favoriser l'optimisation des services existants, la création de nouveaux services et l'information

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Faire de la qualité de vie un atout du développement durable

Référence à l'axe n° 4 du contrat de développement territorial 2007/2013 :

Assurer la promotion du territoire et le développement de services à la population

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Les habitants connaissent assez mal les services à la personne qui sont proposés sur le territoire. Ceux-ci sont encore inégalement répartis selon les lieux de vie.

Le Pays a déjà encouragé, sur deux espaces de vie, la recherche méthodologique et l'expérimentation de mesures nouvelles destinées à favoriser la mobilité. Il a soutenu la recherche-action « bien vieillir dans son quartier, dans son village » conduite par le CLIC et l'étude confiée à la Fédération des Centres Sociaux « alimentation-nutrition-prévention-santé ».

Des besoins nouveaux apparaissent, des expériences de solutions originales sont tentées en milieu rural, notamment dans les services au public : le relais de service public du canton de Fours et au titre de la mobilité par la mise en œuvre d'une méthodologie expérimentée avec le concours des Communautés de Communes « Entre Loire et Forêt » et « Entre Loire et Morvan », sur les territoires de celles-ci (renvoi fiche-action 18-2 « favoriser la mobilité des populations en milieu rural »).

Le Pays de Nevers Sud-Nivernais veut aider les acteurs du territoire :

- A poser le problème des services à la personne dans toute sa dimension
- A mettre en commun leurs savoir-faire afin d'améliorer les services existants
- A mettre en œuvre des actions répondant mieux aux besoins qui apparaissent

Résultats attendus et impacts de l'action :

Favoriser l'instauration de nouveaux modes d'expression des populations et implication de ceux-ci dans l'élaboration des projets du territoire.

Mettre en commun les compétences et les savoir-faire de tous les acteurs de la vie sociale, pour améliorer les services aux usagers. Emergence de formes d'organisation mieux adaptées au territoire.

Professionnaliser les salariés, élargir le champ de leurs compétences au service des personnes.

Développer une information rationnelle et mutualisée sur les territoires.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Faire jouer la solidarité dans le but d'assurer l'égalité des citoyens devant les services au public, en tout point du territoire.

Les actions identifiées dans la thématique s'inscrivent dans la stratégie de développement global définie par le Pays au présent contrat :

- Assurer une gestion plus stratégique et prévisionnelle des ressources humaines
 - Dynamiser l'enseignement supérieur et la vie étudiante
- Déployer sur l'ensemble du territoire des services adaptés :
 - Agir pour :
 - L'organisation des territoires
 - Le transport et la mobilité
 - Le sport
 - Les quartiers
 - Les personnes âgées
 - Faciliter l'accès aux ressources multimedia

et contribuent aux priorités définies par :

- L'Etat : adaptation des services au public et accompagnement des stratégies innovantes en matière de services à la personne
- La Région : renforcement de la cohésion sociale, amélioration des conditions de vie et d'attractivité du territoire, développement économique.
- Le Département : création de lieux de mutualisation des services publics à la personne et mise en place de guichets uniques de formalités administratives, y compris le recours aux outils de télégestion. Promotion des actions jouant un impact sur la cohésion sociale du territoire.

Plus-values

Des acteurs mieux formés, engagés dans des partenariats efficaces

Des populations plus dynamiques et des territoires mieux organisés

Une égalité d'accès aux services

Des moyens optimisés grâce aux mutualisations et à l'effort d'organisation

Une action transversale à la démarche de services à la population dans un souci de structuration de l'offre et d'organisation du territoire

Caractère intercommunal de l'action

L'échelon Pays apparaît pertinent pour définir une stratégie d'organisation des territoires et de mutualisation des moyens.

Caractère durable de l'action

Cohésion sociale
Rationalisation des déplacements - Lutte contre le changement climatique

Articulation Pays-Agglomérations - Villes intermédiaires

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

Intitulé : Soutien à la réalisation d'une étude-action permettant la définition d'une stratégie d'organisation, de méthodologie et de formation-action avec l'appui d'un expert

1.1. Elaboration d'un schéma territorial de présence des services à la population

Un recensement des services au public est nécessaire pour connaître le positionnement, répondre aux besoins en termes de services au public - petite-enfance - enfance-jeunesse - santé - éducation - vie familiale et vie professionnelle. L'élaboration du schéma se fera en lien, en terme de complémentarité, avec la mise en place du Plan Départemental de Développement des Services à la Personne, porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre.

1.2. Soutien à l'accompagnement méthodologique visant à l'organisation des territoires

Il s'agit de constituer un groupe d'expression des populations à l'échelon intercommunal dans le but d'aboutir à un diagnostic partagé avec le soutien d'un expert.

Soutien à l'élaboration de projets concertés, de rationalisation et de mutualisation de l'information aux populations, également en direction de la jeunesse pour favoriser la mise en place de lieux d'échanges, la diffusion d'une information exhaustive de qualité, l'émergence d'actions en réponse aux besoins des populations et encourager le lien intergénérationnel

1.3. Colloques et sessions de formation à destination des élus et des acteurs de la vie sociale sur les pratiques et les formes d'organisation des territoires

Cette action vise à informer les élus et l'ensemble des acteurs de la vie sur les types d'expérimentations menées sur le territoire et les différentes formes d'organisation pour mieux informer et permettre l'accès aux services pour tous, notamment par la sensibilisation des acteurs de l'accueil, tels que les secrétaires de mairies.

1

Intitulé : Développement d'un portail web d'accès aux ressources du territoire

Il s'agit de mettre en place un système d'information à partir d'un outil de gestion de base de données exhaustive de l'offre, d'équiper les structures accueillant du public du progiciel qui pourra être développé, y compris en équipement informatique et accès Internet, pour permettre de renseigner au mieux la population et de relayer l'information. Cette action s'inscrit dans la démarche du Département concernant l'accueil des nouveaux arrivants ainsi qu'en complémentarité avec l'initiative du Conseil Régional concernant le produit MERCATOR sur lequel un renvoi sera possible. La faisabilité des applications technologiques existantes et leurs possibles évolutions seront prises en compte.

2

3	<p><i>Intitulé : mise en œuvre d'un système Télé-alerte</i></p> <p>Cette action vise à la mise en service d'un système d'alerte téléphonique (fixes, mobiles, fax) des foyers sur la base de fichiers géoréférencés d'abonnés. Le système de télé-alerte a des applications sécuritaires en lien avec les plans communaux de sauvegarde (risque inondation, sites Séveso...) mais peut également servir de relais d'information auprès de la population pour les transports, travaux de voirie et autres communications institutionnelles.</p>
4	<p><i>Intitulé : accueil des nouveaux arrivants - mise en réseau des acteurs</i></p> <p>Cette action vise à positionner le Pays comme un intermédiaire dans la dynamique mise en œuvre par le Département de la Nièvre concernant l'accueil des nouveaux arrivants pour favoriser la mise en réseau des acteurs dans un souci de mutualisation pour mieux répondre à la demande (offre foncière, création d'offre d'activité, ...) et fidéliser la clientèle dans la perspective d'optimiser l'installation. Cette démarche contribue à la valorisation du territoire</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1	Conseil de Développement du Pays Nevers Sud-Nivernais - EPCI - associations (en partenariat avec le CNFPT - le Centre de gestion,...)
2	Associations
3	ADN
4	EPCI - associations

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de mutualisation des savoir-faire et de la mise en synergie des ressources pour construire des réponses adaptées aux besoins. - InSCRIPTION de l'initiative dans le projet de développement des territoires et implication d'une ou plusieurs collectivités locales. 	<p>Une démarche d'organisation, de mutualisation, vers une réduction des déplacements par des solutions alternatives de type solutions interactives.</p>
	<p><u>Autres dispositions particulières :</u></p> <p>Action 1 : l'intervention de la région portera sur une seule et même étude de type formation action des acteurs locaux portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'élaboration d'un diagnostic partagé par l'organisation de groupes d'expression des populations aux échelles intercommunales -la tenue de sessions de formation sur les pratiques et formes d'organisations territoriales en matière de services -l'élaboration d'un schéma dynamique et prospectif d'organisation des services. A l'issue de cette étude, un groupe d'expert locaux devra être en mesure de piloter, d'évaluer et d'ajuster en continu la mise en œuvre du schéma d'organisation des services. 	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

		Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)		Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1	Pays	Etat	FNADT	50 % sur les études et 30% sur les investissements	
		Région	Territoriaux	70%	Volet 1
2	Pays	Etat	FNADT	40 %	
		Région	Territoriaux	40 %	Volet 1
3	ADN	Europe	FEDER PLGN		
4	Pays	Département	FDP	50 %	

DISPOSITIFS D'EVALUATION

Nombre de colloques et fréquentation des élus et des acteurs de la vie sociale.
Fréquentation du portail Web.
% de nouveaux arrivants accueillis.